

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-7

Objet : Saison sportive 2019-2020 : accompagnement des clubs par la Ville.

Rapporteur: M. REISS

En complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2019/2020 et dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs, il est proposé d'accorder une subvention de **130 000 €** à Metz Handball, dont 120 000 € pour la qualification de son équipe A féminine au Final 4 de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes dont les champions nationaux en titre qui ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et comporte plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. La Fédération européenne a confirmé que les clubs qualifiés pour le Final Four qui devait se dérouler début septembre 2020 à Budapest, disputeront automatiquement cette compétition la saison prochaine.

Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour avoir terminé en tête du Championnat de France 2020.

2) Financement de l'évènementiel sportif

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de **2 000 €** au Kayak Club de Metz pour l'organisation d'une course sélective pour les championnats de France Cadet Junior et C2 Senior les 26 et 27 septembre 2020 sur le bassin d'eau vive de Metz, avec près de 300 compétiteurs attendus sur cet évènement.

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé d'accorder **14 000 €** au titre de la participation financière de la ville pour l'acquisition de LEDS par le club de Metz Handball pour permettre la mise aux normes de l'espace de jeu des Arènes dans le cadre des rencontres européennes voire internationales et **3 900 €** pour l'achat de bateaux par le Kayak Club de Metz afin de les accompagner dans le

renouvellement de leur matériel sportif.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions municipales entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 149 900 € :

1) Soutien exceptionnel pour la qualification de Metz Handball au Final Four 2020 et sa première place en Championnat de France

- Metz Handball 130 000 €

2) Financement de l'évènementiel sportif

- Kayak Club de Metz 2 000 €
(Organisation d'une course sélective pour les Championnats de France Cadet Junior et C2 Senior les 26 et 27 septembre 2020 sur le bassin d'eau vive de Metz).

3) Subventions d'équipement

- Metz Handball 14 000 €
(Acquisition de LEDS par Metz Handball pour permettre la mise aux normes de l'espace de jeu des Arènes dans le cadre des rencontres internationales, soit presque 28% du coût total s'élevant à 50 160 €).

- Kayak Club de Metz 3 900 €
(Achat de bateaux pour le Kayak Club de Metz afin de les accompagner dans le renouvellement de leur matériel sportif, soit 30% du coût total s'élevant à 13 000 €).

- DE RAPPORTER LA SUBVENTION DE 3000€ attribuée au Kayak Club de Metz par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2020 pour l'organisation d'une Compétition Nationale Sélective de Fond le 22 mars 2020 (1000 €) et d'une Compétition Nationale 2 en Slalom du 26 au 28 juillet 2020 (2000 €) qui n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint de Quartier Délégué,
Guy REISS

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ